

**Paris le 9 juin 2004**

**LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE**

**Direction de la jeunesse  
et de l'éducation  
populaire et de la vie  
associative**

**Sous-direction des  
politiques de jeunesse**  
Bureau des politiques  
éducatives territoriales

DJEPVA A3

à

**Madame et Messieurs les Préfets de Région**

Directions régionales et départementales de la Jeunesse  
et des Sports

**Mesdames et Messieurs les Préfets de Département**

Directions départementales de la Jeunesse et des  
Sports

Affaire suivie par :

Sylvie MARTINEZ

Téléphone

01 40 45 93 84

Télécopie

01 40 45 92 92

Messagerie

sylvie.martinez

@jeunesse-sports.gouv.fr

**INSTRUCTION N ° 04-090 JS**

**Objet :** étude menée sur les contrats éducatifs locaux.

Une étude est actuellement menée par la direction de l'évaluation et de la prospective (MENESR) à la demande de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Elle porte sur les contrats éducatifs locaux et permettra de compléter les résultats obtenus par le biais de l'outil de suivi des contrats éducatifs locaux que les services déconcentrés renseignent annuellement.

Il a été décidé de s'intéresser aux contrats éducatifs locaux dont certaines activités sont destinées aux jeunes de 12 à 16 ans. En effet, les interrogations des collectivités territoriales et des responsables associatifs portent essentiellement sur cette tranche d'âge dont les besoins en loisirs éducatifs sont difficiles à cerner.

L'étude a pour but de décrire l'impact des contrats éducatifs locaux sur le territoire (place de l'Ecole dans la cité, politique éducative globale locale, réponse aux besoins) et l'impact sur les jeunes. Elle permettra d'étudier cinq cents contrats éducatifs locaux environ.

L'étude sera conduite à partir de cinq questionnaires auto-administrés.

Le questionnaire principal (soixante questions environ) sera destiné au groupe local de pilotage du contrat éducatif local. Dans la notice de présentation, il sera demandé que ce questionnaire soit renseigné collectivement lors d'une réunion habituelle ou spécifique du groupe et que le rédacteur ne soit si possible ni le coordonnateur ni le maire, ni le principal du collège associé.

Le coordonnateur du CEL remplira individuellement le même questionnaire complété par quelques questions sur son statut.

Un questionnaire spécifique sera transmis aux principaux des collèges dont les territoires sont concernés par un contrat éducatif local. Les maires concernés seront également destinataires d'un questionnaire propre.

Le dernier questionnaire sera destiné aux intervenants (animateurs). Il portera particulièrement sur l'impact des activités proposées par le CEL sur les jeunes. Il ne comprendra qu'une question relative à leur activité spécifique. Ce questionnaire est uniquement destiné aux animateurs utilisant comme activité support le théâtre, le football ou l'informatique (activités représentées de façon notoire dans les CEL étudiés).

Pour votre information, les différents questionnaires et la liste des contrats éducatifs locaux concernés seront disponibles sur le site <http://www.education.gouv.fr/cel/>

Ces questionnaires seront envoyés mi-juin et devront impérativement être retournés dans les quinze jours.

Les premiers résultats devraient être disponibles en octobre-novembre 2004.

J'attire votre attention sur les délais extrêmement courts et je vous remercie de bien vouloir appuyer fortement cette démarche (et en particulier la tenue d'une réunion spécifique) auprès des groupes locaux de pilotage concernés, des coordonnateurs, des maires et des principaux de collèges. En effet, le retour en nombre des questionnaires conditionne l'intérêt de l'étude.

Je vous remercie de votre collaboration.

**Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur de la Jeunesse  
de l'Education Populaire  
et de La Vie Associative**

**Etienne MADRANGES**